



## POUR LA RENTRÉE 2023-2024

Madame, Monsieur,

**Pensez à renouveler votre carte Cité Pass' pour l'année 2023-2024 dès réception de votre avis d'imposition**

### Liste des documents nécessaires pour obtenir la Carte Cité Pass' :

- Livret de famille
  - Justificatif de domicile
  - Dernier avis d'imposition
- (les 2 si vous êtes en couple)

En l'absence de ce calcul actualisé, l'ensemble des **prestations périscolaires et de la restauration consommées à compter du 1er octobre 2023** seront facturées **au tarif maximum.**

Nous vous invitons, par conséquent, à faire les démarches dans les meilleurs délais auprès de l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Cordialement,